

Rue du Collège 3
1357 Lignerolle

+41 24 441 94 09
info@lignerolle.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 01/26

COMPTES 2025

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

au Conseil communal
sur les comptes de l'année 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93c)
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34)
- du règlement du Conseil communal de Lignerolle du 12 mars 2018 (art. 90 à 98)

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport sur les comptes de l'année 2025

Informations aux lecteurs

- a) Au sens du présent rapport, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment une femme ou un homme.
- b) Les comptes des différentes associations ont été ou seront approuvés par les organes délibérants conformément aux statuts en vigueur

TABLE DES MATIERES

1.	ELEMENTS CHIFFRÉS DE LIGNEROLLE.....	- 4 -
2.	RAPPEL DU BUDGET ET RESULTAT FINAL	- 4 -
2.1.	Les opérations comptables de boucllement	- 5 -
2.2.	Les amortissements planifiés du patrimoine administratif	- 7 -
3.	LE COÛT DU MÉNAGE COURANT 2025 ET COMPARAISON 2025-2024.....	- 8 -
3.1.	Le tableau du ménage courant à 2 niveaux	- 8 -
3.2.	Ménage courant des 10 derniers exercices - répartition de coûts	- 9 -
3.3.	Les dépenses pour l'entretien du patrimoine des 10 derniers exercices.....	- 9 -
4.	QUELLE PART DES RECETTES EST GÉRÉE PAR LA COMMUNE ?	- 10 -
4.1.	Graphique de la répartition de l'utilisation des recettes.....	- 10 -
4.2.	La marge d'autofinancement (MA) et endettement brut	- 11 -
5.	LES CHARGES ET RECETTES PAR HABITANT	- 11 -
6.	LA NOUVELLE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE VAUDOISE (NPIV).....	- 12 -
6.1.	Présentation du nouveau système et influences sur les comptes communaux	- 12 -
6.2.	L'architecture de la nouvelle péréquation (NPIV)	- 13 -
6.3.	Les données de référence pour la péréquation de Lignerolle en 2025	- 15 -
6.4.	La péréquation dans les comptes 2025	- 17 -
7.	LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS-DÉPENSES PAR PRÉAVIS	- 17 -
7.1.	Le tableau des investissements.....	- 18 -
7.2.	Le suivi financier des préavis.....	- 19 -
8.	STRUCTURE DU BILAN.....	- 19 -
8.1.	Principes d'analyse du bilan	- 19 -
8.2.	Utilisation des emprunts	- 19 -
8.3.	Actifs disponibles et fonds de réserve.....	- 20 -
8.4.	Tableau du flux de trésorerie et évolution des emprunts	- 20 -
8.5.	Evolution de la dette et rapport avec les revenus courants	- 21 -
9.	ANALYSE COMPTES 2025 ET 2024	- 22 -
9.1.	Les seuils interprétatifs de la DGAIC	- 23 -
9.2.	Les ratios des exercices 2025 et 2024.....	- 24 -
9.3.	Les ratios mobiles moyens (5 ans).....	- 24 -
9.4.	Les évaluation de l'exercice 2025 et la moyenne mobile	- 25 -
9.5.	Résumé des ratios 2025 et moyenne mobile	- 29 -
10.	NOTE GLOBALE.....	- 29 -
11.	ANNEXES : ÉLÉMENTS CHIFFRÉS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES	- 30 -
11.1.	Chiffres des années 2025 – 2016.....	- 30 -
11.2.	Les ratios de la méthode DGAIC des 10 dernières exercices	- 31 -
12.	APPRÉCIATIONS GLOBALES.....	- 32 -
13.	LE PLAFOND DES EMPRUNTS ET RISQUES DE CAUTIONNEMENT	- 32 -
14.	CONCLUSIONS.....	- 33 -

1. ELEMENTS CHIFFRÉS DE LIGNEROLLE

	2025	2024
Nombre d'habitants au 31.12	452	463
Taux d'impôts – revenus et fortune	78.5	78.5
Taux moyen d'impôts des communes	67.31	67.60
Taux de l'impôt foncier	70	70
Valeur du point fiscal	9'243	9'538
- Valeur du point fiscal / habitant	20.45	20.60
Revenu fiscal standardisé (RFS)	709'579	713'687
- Revenus fiscal standardisé par habitant	1'569.87	1'541.44
- Revenu fiscal standardisé par habitant – moyenne canton	3'462.73	3'291.23

2. RAPPEL DU BUDGET ET RESULTAT FINAL

Le budget 2025 accepté par le Conseil communal dans sa séance du 9 décembre 2024 présentait un excédent de charges de Chf 35'816.

En finalité, les comptes 2025 présentent un excédent de revenus de Chf 42'057 (montant arrondi). Par rapport au budget, les produits globaux sont en augmentation de Chf 488'020 (- Chf 462'708 par rapport aux comptes 2024 1 qui avait fait l'objet d'importants prélèvements sur les fonds), selon détails ci-dessous :

	Budget/comptes 2025	Comptes 2025-2024
o Recettes fiscales	Chf 6 882	Chf 3 763
Personnes physiques	Chf -81 829	Chf -44 089
Impôt frontaliers	Chf 23 000	Chf -3 085
Personnes morales	Chf 5 447	Chf 27 447
Impôt foncier	Chf 3 235	Chf 1 572
Droits de mutations	Chf 51 366	Chf 15 493
Successions, donations	Chf 5 314	Chf 6 314
Autres impôts + récup après défalcation	Chf 350	Chf 112
o Patentes, subventions + revenus divers	Chf 1 615	Chf 1 615
o Revenus du patrimoine	Chf 11 332	Chf -10 482
o Taxes, émoluments, produits des ventes (gaz, eau)	Chf 29 093	Chf 67 680
o Part recettes cantonales (gains immobiliers, RIE III)	Chf 117 244	Chf -105 182
o Part d'autres collectivités (yc péréquation)	Chf 220 713	Chf 140 894
o Prélèvement sur les fonds de réserve financements spéciaux	Chf 95 272	Chf -551 412
o Imputations internes	Chf 5 870	Chf -9 584
Total des variations des revenus	488 020	-462 708

En contrepartie, il y a une augmentation des charges de Chf 410'147 par rapport au budget mais une réduction de Chf 411'651 par rapport aux comptes 2024.

	Budget/comptes 2025	Comptes 2025-2024
o Frais autorités et personnel	Chf -19 263	Chf -5 528
o Entretien patrimoine, achats marchandise	Chf 179 095	Chf -805 182
o Intérêts passifs et frais financiers	Chf 519	Chf -673
o Amortissements planifiés	Chf 46 580	Chf -105 842
o Part aux collectivités publiques (yc péréquation)	Chf 35 654	Chf 360 908
o Aides et subventions	Chf 1 943	Chf 3 243
o Attributions à réserve financements spéciaux	Chf -250	Chf 0
o Préfinancements amortissements + réserve politique	Chf 160 000	Chf 151 006
o Imputation interne	Chf 5 870	Chf -9 584
Total des variations des charges	410 147	-411 651

Le résultat final inclut une série d'opérations comptables sous forme d'amortissements et de mouvements sur les fonds de réserves.

Il est intéressant d'isoler ces opérations comptables afin de déterminer les charges nécessaires au fonctionnement du ménage communal (ménage courant).

2.1. Les opérations comptables de boucllement

Des opérations comptables de boucllement ont été opérées sous forme d'amortissements pour Chf 118'180 et des mouvements de réserves péjorant le résultat de Chf 28'938 sous forme d'avances aux financements spéciaux ainsi qu'une attribution aux préfinancements des amortissements des travaux du Collège et de la garderie.

Mouvements des fonds de réserve obligatoires

La comptabilité communale comprend des financements spéciaux dont la prise en charge est assurée par des taxes affectées. Pour rappel, cela concerne les chapitres suivants :

- 71. Service des eaux
- 72. Réseau d'égouts et d'épuration
- 73. Ordures et déchets urbains

Les financements spéciaux font l'objet d'une attention particulière. Les taxes affectées ne peuvent être utilisées qu'aux tâches auxquelles elles sont destinées. L'excédent de revenu éventuel est obligatoirement attribué à un fonds de réserve spécifique. En cas de perte sur un service, un prélèvement sur le fonds est obligatoire. En l'absence de fonds alimenté, le déficit du service sera compensé par une avance sur le fonds. Les exercices futurs devront équilibrer les charges et revenus de l'année mais également prévoir l'amortissement des avances accordées et inscrites sur ce fonds négatif.

Avec MCH1 il existait une tolérance quant à la couverture des charges des financements spéciaux en n'exigeant pas la couverture intégrale. Les dispositions MCH2 imposent une couverture intégrale des charges par des taxes affectées et/ou des prélèvements sur les fonds affectés. A Lignerolle, nous nous trouvons malheureusement dans une situation où les financements spéciaux ne bénéficiaient plus de réserve. Des avances de fonds obligatoires ont

été accordées en 2025 pour les services selon détails ci-dessous. Ces avances devront être épongées dans les futurs exercices par des taxes affectées.

1) Le service des eaux – chapitre 71

Le service de l'eau § 71 ne bénéficie plus de fonds de réserve et les coûts d'exploitation n'ont pas été couverts par les taxes. Aussi, il a été nécessaire d'effectuer une avance de Chf 11'239 que l'on retrouve sur le compte au bilan - 2900.71 – « *Fonds Service des eaux* ».

La Municipalité étudie la mise à niveau des règlements des financements spéciaux, soit la distribution d'eau, l'épuration et les déchets.

Pour la distribution d'eau, nous devons nous positionner quant à la couverture intégrale des charges selon les dispositions légales qui précisent à l'art. 14 alinéa 5 de la loi sur la distribution d'eau (LDE) :

« Les taxes sont calculées de manière que, après déduction de subventions éventuelles, les recettes permettent de couvrir les dépenses, notamment celles d'exploitation, d'entretien, du service des intérêts et de l'amortissement du capital investi ainsi que celles de la création et de l'alimentation d'un fonds de renouvellement, de recherche et d'investissement ».

2) Réseaux d'égouts, épuration – chapitre 72

Les finances du service de l'épuration ont nécessité une avance de Chf 36'728 sur le compte bilan – 2900.72 – « *Fonds évacuation de eaux et épuration* ».

L'ancien fonds a été totalement utilisé en 2024 et il n'existait plus de réserve. Ce résultat confirme la nécessité de revoir le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

3) L'élimination des déchets – chapitre 73

En 2025 à Lignerolle, le chapitre des déchets § 73 a nécessité une avance de Chf 8'547 pour équilibrer les comptes. Le cpte 2900.73 – « *Fonds gestion des déchets* » - a été créé et devra être remboursé dans les exercices futurs.

Situation des fonds pour financements spéciaux

Au 31.12.2025, les avances des fonds de réserve des financements spéciaux représentent un montant total de Chf 58'414 qu'il sera nécessaire d'absorber dans le futur.

2900.71	Fonds service des eaux	Chf - 11'239
2900.72	Fonds évacuation des eaux et épuration	Chf - 36'728
2900.73	Fonds gestion des déchets	Chf - 8'547

Les fonds pour perte sur débiteurs – 1010.99 et 1012.03

Les fonds pour débiteurs douteux se trouvent placés en diminution des actifs et séparés entre les risques pour les factures communales (cpte 1010.99) et les créances fiscales (1012.03). Le montant total de Chf 140'000 couvre les risques calculés par l'administration cantonale des impôts ainsi que les factures ouvertes émises par la Commune.

Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires.

Le bon résultat financier a permis d'attribuer un montant de Chf 100'000 pour les amortissements futurs des travaux de 1999 du Collège (cpte 9230.00.01) et de Chf 60'000 sur les travaux de la nouvelle garderie – préavis 01/2025 (cpte 2930.00.02).

Le fonds du Collège sera dissout sur les 5 dernières années des amortissements alors qu'il en sera de même pour les travaux de la garderie sur la durée obligatoire de 30 ans dès l'année qui suit le début de l'utilisation.

Prélèvements aux fonds de réserve non obligatoires

La dissolution du fonds des taxes des dispenses des abris PCi pour Chf 74'547 est obligatoire dans la mesure où cette réserve a dû être transférée au Canton (cpte 16200.3601.00).

Il n'y a pas de prélèvements sur les fonds de réserve autres que ceux nécessaires à l'équilibre du chapitre des financements spéciaux et du remboursement des dispenses d'abris PCi.

2.2. Les amortissements planifiés du patrimoine administratif

Un amortissement comptable est une écriture comptable, relatant une charge de fonctionnement, qui a pour objectif de diminuer la valeur d'un actif du bilan et ainsi exprimer l'utilisation du capital de production des services publics. En finances publiques, l'amortissement comptable permet également de faire le lien entre les investissements et le fonctionnement, en répartissant dans le temps les dépenses d'investissements. Par conséquent, l'amortissement comptable participe à l'élaboration des coûts des prestations.

Le principe « planifié » en MCH1 est la durée pour laquelle l'objet a été prévu d'être amorti en fonction du préavis voté. Il existait une marge de manœuvre dans l'application du règlement sur la comptabilité des communes. Mais avec MCH2, la durée est fixée dans les dispositions légales sans possibilité de modification par la Commune.

En 2025, les amortissements planifiés représentent un montant de Chf 70'770 auxquels s'ajoute une réduction de la valeur comptable de Chf 47'410 pour respecter l'estimation fiscale de nos forêts et pâturages. Les amortissements représentent un montant total de Chf 118'180.

Préavis	Cpte charge	Compte de bilan	Descriptif investissement	Budget 2025	Comptes 2025
00/2006	6150.3300.00	1401.06.00	Rte de la Beste	2 700	2 720
00/2007	6150.3300.01	1401.07.00	Centre et haut du village	3 100	3 200
00/2005	6150.3300.02	1401.05.00	Montée du village	4 200	5 600
04/2022	7200.3300.00	1403.07.00	Rte l'Abergement - Equip. + épuration	5 800	6 100
00/1999	02901.3300.00	1404.99.00	Collège - immeuble administratif	55 800	53 150
	8200.3300.00	1405.00.00	Forêts		47 410
				71 600	118 180

3. LE COÛT DU MÉNAGE COURANT 2025 ET COMPARAISON 2025-2024

Le ménage courant représente les dépenses qui se répètent au cours des exercices et sont peu compressibles. Pour le déterminer, nous retirons des comptes d'exploitation, les charges liées aux investissements et les imputations internes.

Natures	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
30 AUTORITES ET PERSONNEL	218 546	237 809	224 074
31 BIENS SERVICES MARCHAND.	859 501	687 500	1 637 279
3181 DEFALCATIONS	17 094	10 000	44 498
34 CHARGES PATRIMOINE FINANCIER	17 915	17 396	18 588
36 REMB. A COLLECT. PUBLIQUES	1 365 018	1 329 364	1 004 110
363 AIDES ET SUBVENTIONS	5 443	3 500	2 200
Ménage courant global	2 483 517	2 285 569	2 930 748
Ecart comptes et budget 2025	197 948	8.66%	
Ecart comptes 2025 et comptes 2024	-447 232	-15.26%	

En 2025, ces charges courantes ont représenté un montant de Chf 2'483'517 en diminution de Chf 447'232 par rapport aux comptes 2024. A noter qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV), les charges 2025 sont en augmentation compensées par des recettes liées à la péréquation également. Les charges augmentent de Chf 197'948 par rapport à ce qui a été budgété.

3.1. Le tableau du ménage courant à 2 niveaux

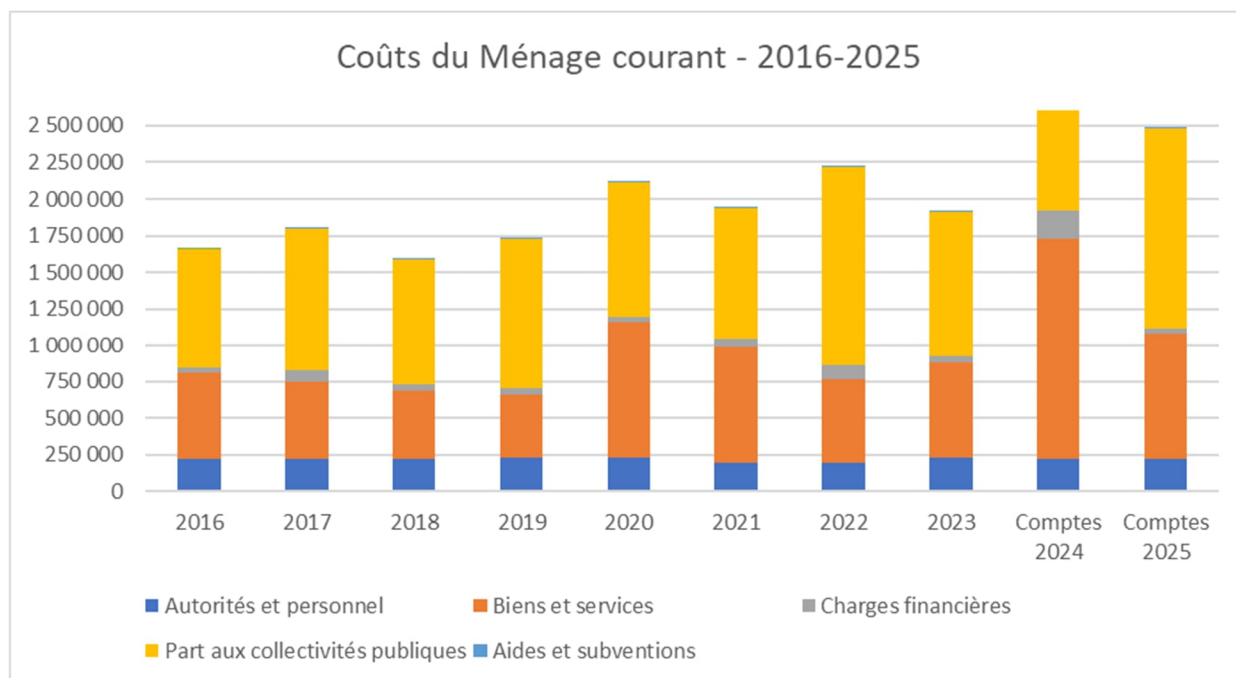
Nous pouvons aller plus loin dans nos réflexions. Certaines dépenses échappent à la gestion communale comme les charges reportées du Canton et des associations intercommunales.

En isolant ces éléments, les dépenses gérées par la Commune augmentent de 24.72 % par rapport au budget et diminuent de 36.94 % entre les comptes 2025 et 2024. Nous verrons ci-dessous les raisons principales de ces dépassements.

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
Ménage courant global	2 483 517	2 285 569	2 930 748
./. Participations cantonales yc péréquation	-802 895	-828 564	-527 436
./. Part associations intercommunales	-432 873	-456 600	-424 639
Ménage courant effectif	1 247 749	1 000 405	1 978 674
Ecart comptes et budget 2025	247 344	24.72%	
Ecart comptes 2025 et comptes 2024	-730 924	-36.94%	

3.2. Ménage courant des 10 derniers exercices - répartition de coûts

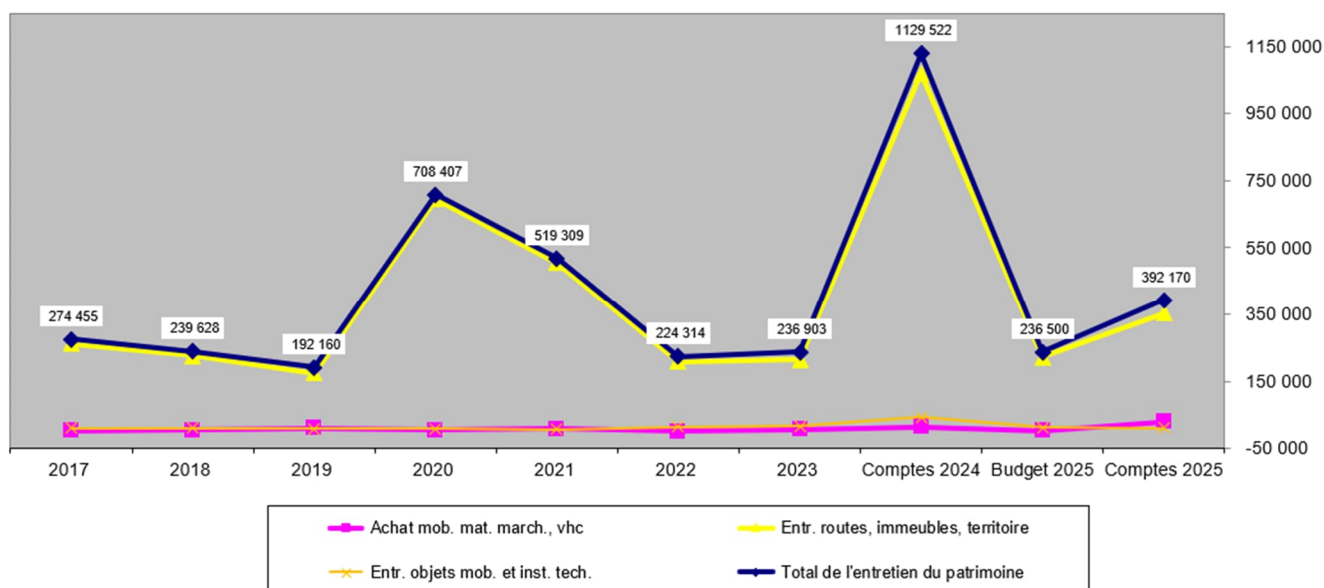
Le graphique ci-dessous reprend la répartition des charges du ménage courant de ces 10 dernières années. Nous constatons une progression des parts aux collectivités publiques (NPIV + associations scolaires et accueil de jour).



3.3. Les dépenses pour l'entretien du patrimoine des 10 derniers exercices

Le ménage courant comprend, entre autres, l'entretien et le remplacement des biens du patrimoine communal. Minimiser ces postes ferait croire à une situation saine ou meilleure à court terme mais risquerait d'occasionner de gros frais dans le futur.

En 2025, les dépenses d'entretien représentent Chf 392'170 en augmentation de Chf 155'670 au budget et en forte réduction par rapport à 2024 (- Chf 737'352), année exceptionnelle.



4. QUELLE PART DES RECETTES EST GÉRÉE PAR LA COMMUNE ?

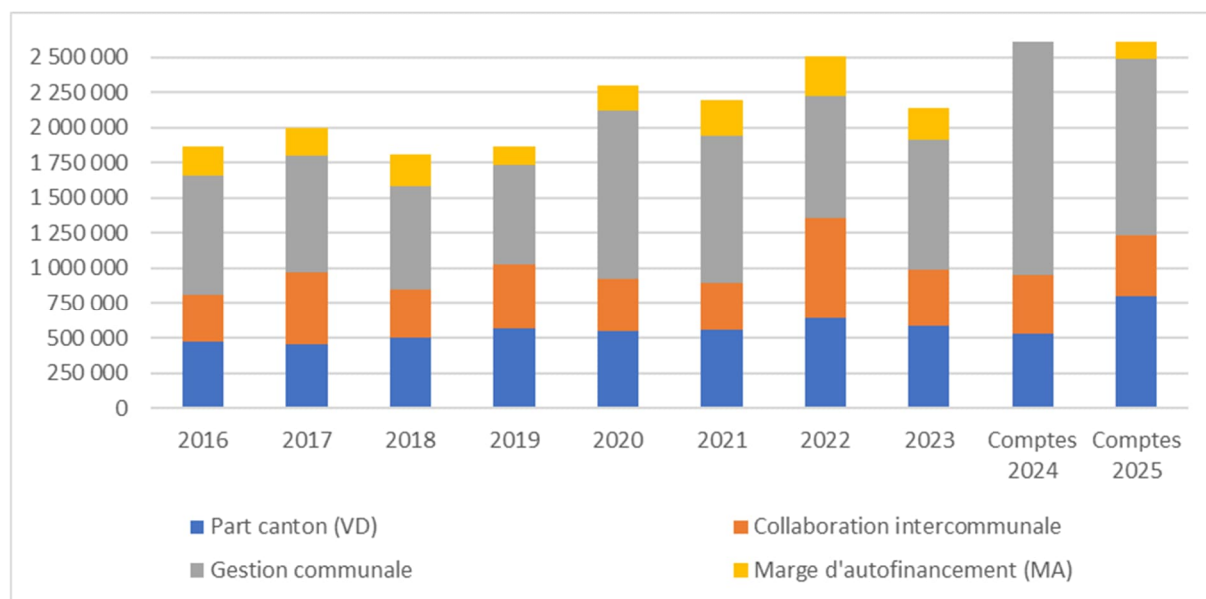
En reprenant les chiffres - non plus au niveau des charges mais par les recettes encaissées - il est intéressant de regarder la part des revenus à disposition de la gestion communale. Elle est déterminée en déduisant des recettes encaissées (natures 40-47) les parts reversées au Canton et aux différentes associations intercommunales. En déduisant également les remboursements convenus des emprunts qui devraient correspondre aux amortissements comptables « planifiés » nous ressortons le solde des deniers à disposition de la Commune pour sa gestion directe.

	Comptes 2025	Comptes 2024	2023	2022	2021
TOTAL DES RECETTES	2 672 692	2 574 404	2 135 475	2 502 506	2 193 188
<i>./. Part aux charges cantonales</i>	-802 895	-527 436	-589 855	-641 193	-560 855
<i>./. Part aux collaborations intercommunales</i>	-432 873	-424 639	-403 289	-718 541	-333 996
Solde sous gestion de la Municipalité	1 436 925	1 622 330	1 142 332	1 142 772	1 298 337
<i>./. Remboursements emprunts déjà engagés - obligatoires</i>	-118 180	-224 022	-71 600	-71 600	-136 268
Solde à disposition de la gestion communale	1 318 745	1 398 308	1 070 732	1 071 172	1 162 069

La solde 2025 de Chf 1'318'745 se réduit d'environ de Chf 80'000 par rapport à 2024 mais se trouve supérieure à la moyenne des 10 dernières années (Chf 1'072'470).

4.1. Graphique de la répartition de l'utilisation des recettes

Le graphique ci-dessous montre la part de l'utilisation des recettes dévolues au Canton, aux Associations intercommunales et celle utilisée pour la gestion communale de 2016 à 2025. La Commune intervient directement sur les parties grises et jaunes. La partie « grise » est destinée au fonctionnement alors que celle en « jaune » au financement des préavis - marge d'autofinancement (MA) – MA qui est reprise plus précisément dans le chapitre suivant.

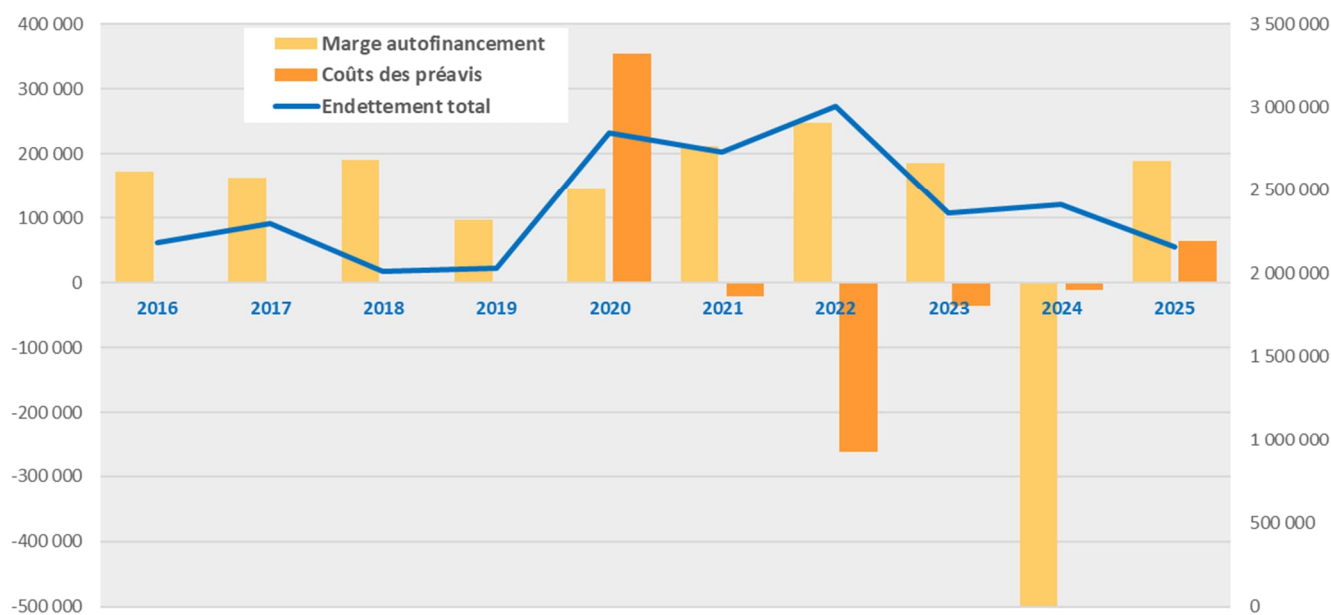


4.2. La marge d'autofinancement (MA) et endettement brut

La marge d'autofinancement (MA), parfois appelé également « cash-flow de fonctionnement » est déterminée par la soustraction des dépenses du ménage courant aux recettes générées par l'exploitation de l'année. En finalité, c'est le montant des recettes non utilisées par le ménage courant qui est à disposition du financement des préavis ou du remboursement des emprunts.

Les comptes d'exploitation 2025 dégagent une marge d'autofinancement de Chf 189'176 qui a permis de financer les préavis tout en réduisant la dette totale à Chf 2'207'383.

Marge autofinancement, coûts de préavis et évolution endettement



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Marge autofinancement	171 896	161 776	190 264	96 149	146 201	211 441	246 926	184 566	-497 758	189 176
Coûts des préavis	-2 000	0	0	500	354 106	-21 973	-261 797	-36 000	-12 000	63 228
Endettement total	2 182 784	2 299 445	2 011 704	2 033 325	2 845 246	2 730 736	3 005 133	2 359 967	2 410 074	2 207 383

5. LES CHARGES ET RECETTES PAR HABITANT

Il est intéressant de déterminer le coût du ménage courant et l'encaissement des recettes par habitant. Nous les établissons à 2 niveaux, soit 1) avec les charges brutes et 2) en retirant les mouvements avec les collectivités externes (canton et associations intercommunales).

Désignation	Comptes 2025	Comptes 2024	2023	2022	2021
TOTAL DES CHARGES	2 483 517	2 878 228	1 916 982	2 221 653	1 944 976
./. Part aux autres collectivités	-1 235 767	-952 075	-993 144	-1 359 735	-894 851
= charges directes	1 247 749	1 926 154	923 839	861 918	1 050 125
Charges totales / habitant	5 495	6 230	4 289	5 432	4 471
Charges directes / habitant	2 761	4 169	2 067	2 107	2 414

En 2025, le ménage courant est de Chf 5'495 / habitant. En retirant les factures cantonales et des associations intercommunales, le coût est de Chf 2'761, en diminution par rapport à l'année exceptionnelle 2024 et en augmentation de Chf 694 à l'exercice 2023 (Chf 2'067). Les charges sont volatiles en cours des exercices.

Désignation	Comptes 2025	Comptes 2024	2023	2022	2021
TOTAL DES RECETTES	2 672 692	2 574 404	2 135 475	2 502 506	2 193 188
Recettes autres collectivités	1 172 771	978 197	657 572	914 764	619 847
Recettes des citoyens	1 499 922	1 596 208	1 477 903	1 587 743	1 573 341
Recettes totale / habitant	5 913	5 572	4 777	6 119	5 042
Recettes citoyens / habitant	3 318	3 455	3 306	3 882	3 617

Au niveau des recettes, le montant encaissé est de Chf 5'913 / habitant en 2025. En faisant la comparaison avec les charges, l'excédent de revenus est de Chf 418 / habitant.

En se limitant aux charges directes et revenus citoyens, nous trouvons un excédent de revenus de Chf 557. Ce montant sert au financement du différentiel des tâches déléguées aux entités externes ainsi qu'au financement des préavis.

6. LA NOUVELLE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE VAUDOISE (NPV)

Dans le but de vous présenter le système de cette nouvelle péréquation, nous vous remettons ci-dessous des extraits du rapport explicatif que le Canton a diffusé en mai 2023. Nous ajoutons quelques commentaires indiquant les effets pour la Commune de Lignerolle.

6.1. Présentation du nouveau système et influences sur les comptes communaux

La nouvelle péréquation découle de l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et les deux faîtières des communes (UCV et AdCV) le 30 mars 2023. Celui-ci prévoit notamment l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes prévu par l'accord de 2020 entre l'Etat et l'UCV, une diminution, dès 2026, de la participation des communes aux augmentations des dépenses sociales concernées par la LOF - *Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale* - et une architecture complète pour le nouveau système de péréquation, y compris les paramètres techniques de chacun de ses instruments.

Les éléments financiers de la péréquation se trouvent aux chapitres § 93000 – péréquation directe horizontale, § 93001- péréquation verticale - cohésion sociale et – § 1110 Réforme policière.

Attention : Les chiffres dans le tableau ci-dessus sont tirés du bouclage provisoire du Canton communiqué le 30 mars 2026 tirés des revenus fiscaux réels 2025. La situation finale sera connue dans le courant de l'été après l'approbation du comité paritaire (COPAR) et des droits de recours des communes.

Les chiffres peuvent différer du bouclage des comptes, des acomptes budgétés et du comparatif 2024. La différence éventuelle viendra en complément dans le bouclage 2026.

6.2. L'architecture de la nouvelle péréquation (NPIV)

L'architecture de cette nouvelle péréquation repose sur les principes suivants :

1. Création d'une **péréquation des ressources** permettant d'atténuer les disparités de capacité financière entre les communes de manière transparente et sans reproduire les effets indésirables du système actuel. Cette péréquation sera accompagnée d'une **dotation minimale** permettant de ramener les communes les plus faibles à un certain pourcentage de la moyenne cantonale ;

Commentaire : Chaque commune recevra une compensation financière de solidarité des autres communes correspondant au 80 % de la différence entre les revenus fiscaux de la Commune et ceux de la moyenne cantonale. Sur ce point, la Commune de Lignerolle touchera un montant de l'ordre de Chf 684'461.

Après ce versement, la Commune de Lignerolle n'atteint pas le 90 % de la moyenne des communes. Aussi, le Canton verse une compensation dotation minimale de Chf 14'600 en 2025.

Les prélèvements conjoncturels sont identiques au système de l'ancienne péréquation. Le **50 %** des impôts sur les successions, des gains immobiliers et des droits de mutation ainsi que le **30 %** des impôts frontaliers sont versés dans un pot commun. L'entier du pot est redistribué à l'ensemble des communes en francs par habitant. Dans ce sens, la Commune de Lignerolle doit verser dans le pot le montant de Chf 80'077 et reçoit en retour un montant de Chf 116'017. La Commune de Lignerolle bénéficie à ce titre de Chf 35'940.

2. Suppression de la péréquation dite indirecte, soit celle consistant à répartir la PCS – *Participation à la cohésion sociale* - et la facture policière entre les communes selon des critères de capacité financière. Avec la nouvelle péréquation, la facture pour la cohésion sociale est répartie par habitant.

Commentaire : Avec la compensation financière sur les ressources qui compense en grande partie les disparités des revenus, la participation à la cohésion sociale est répartie par habitant. Ainsi, pour Lignerolle, la participation imputée au compte 93001.3621.00 se monte à Chf 440'078 (montant budgété - Chf 448'366).

Facture policière selon la nouvelle péréquation

La facture policière vise à répartir entre les communes les charges liées au financement des missions générales de police (MGP) accomplies par la Police cantonale en leur faveur et / ou à leur place.

C'est un montant de Chf 74,3 millions qui est à répartir entre les communes à ce titre en 2025.

Le critère lié à la capacité financière des communes est abandonné. La répartition de la sécurité policière se répartit comme suit entre les communes :

- 35% de la facture (CHF 26,0 millions) concerne le socle sécuritaire commun. Ce montant est réparti sur l'ensemble des communes, en francs par habitant (CHF 30.07 en 2025).
- 65% de la facture (environ CHF 48,3 millions) concerne le coût des MGP des communes qui ont délégué ces missions à la Police cantonale. Ce montant est réparti uniquement sur les communes délégatrices, 50% selon la population et 50% selon la population pondérée. Le montant par habitant varie entre CHF 117 par habitant pour une commune de 1'000 habitants ou moins et CHF 162 par habitant pour une commune de 14'000 habitants.

Commentaire : Pour la facture policière et tenant compte que Lignerolle a délégué certaines tâches au Canton, la participation est de Chf 65'529 – cpte 1110.3621.00

3. Remplacement des dépenses thématiques et notamment de leur compensation des charges effectives avec des décomptes annuels, par **une péréquation des besoins structurels** des communes, construite selon des critères standardisés liés à la surface par habitant, à l'altitude et à la déclivité du territoire des communes, ainsi qu'au nombre d'élèves dont elles ont la charge. Lignerolle touche une indemnité de Chf 200'818 – cpte 9300.4622.12

Commentaire : Les besoins structurels ne se modifieront que très peu au cours des exercices. Il sera plus facile d'en tenir compte dans les budgets puisque la ristourne n'est pas liée à des dépenses effectives.

La surface productive de 1'060 hectares est supérieure aux 120 % de la moyenne répartie par habitant. Ainsi, Lignerolle bénéficie d'une aide de Chf 76'176.

Les 65 élèves sont tous distants de plus de 2.5 km de leur école. Lignerolle touche une compensation de Chf 56'253. A noter que Lignerolle reverse à l'ASIOR une partie pour les transports partagés entre les communes membres de Chf 48'918 – cpte 2199.3612.02.

Les 452 habitants sont logés à plus de 730 mètres d'altitude. L'indemnité est de Chf 56'253.

4. **Compensation des charges particulières des villes.** Les villes proposent des services dans le domaine de la culture (p. ex. musées, salles de concert, opéras et théâtres), de la formation (p.ex. bibliothèques), ainsi que du sport et des loisirs (p. ex. installations sportives, grandes compétitions, parcs et promenades) qui, pour des raisons de masse critique, sont rarement proposés par d'autres communes, et jamais dans la même ampleur. Ces services des villes sont aussi au bénéfice des résidents des communes limitrophes. De surcroît, le phénomène pendulaire génère des coûts supplémentaires pour les villes dans des domaines comme les transports ou la sécurité publique, car les services fournis doivent être adaptés à un cercle d'usagers plus large que la population de la ville. Ce volet charge de Chf 255'593 la commune de Lignerolle – cpte 93000.3622.00.

Commentaire : Il y a 2 volets dans cette compensation. Le premier volet tient compte du nombre d'habitants de la Commune. D'une part, il y a une ristourne en regard liée au nombre d'habitants de la Commune de Chf 60'244 pour les 452 habitants. L'ensemble des coûts générés par ces ristournes est financé par les communes en francs par habitant. Lignerolle doit mettre dans le pot commun Chf 270'115. Finalement, il existe un solde négatif de Chf 209'871.

Le 2^{ème} volet concerne les déficits des lignes de trafic urbain, soit les lignes qui assurent le transport des voyageurs dans les zones urbaines situées sur le territoire d'une commune ou dans les zones fortement bâties. Les Communes concernées règlent leur participation à ces lignes et recevront une compensation à hauteur du 60 %. Cette compensation est financée par l'ensemble des communes selon le nombre d'habitants. Pour Lignerolle, cette charge représente Chf 45'723.

Résultat final de la péréquation NPIV

En finalité, selon le décompte provisoire du 30 mars 2026, Lignerolle reçoit un montant de Chf 196'520 alors que les acomptes prévoyaient un solde positif de Chf 66'250. Cette amélioration provient essentiellement du revenu fiscal standardisé cantonal qui est passé de Chf 3'291.23 en 2023 (base pour le calcul des acomptes 2025) à Chf 3'462.73 en 2025 (rentrées fiscales réelles).

6.3. Les données de référence pour la péréquation de Lignerolle en 2025

Commune : **Lignerolle** **5755**

Montant en CHF

Recettes fiscales	
Impôt sur le revenu	621 469
Impôt sur la fortune	80 942
Impôt sur le bénéfice	22 917
Impôt sur le capital	215
Impôt sur la dépense	0
Impôts récupérés après défalcation	0
Pertes débiteurs	-16 448
Corrections (amendes fiscales)	0
Compensation RFFA	2 154
Impôt foncier	53 235
Impôt à la source	19 319
Impôt immeubles des sociétés	4 315
Imputation forfaitaire	0
Droits de mutation	61 366
Successions et donations	6 314
Gains immobiliers	78 674
Frontaliers	23 000
Total des recettes fiscales	957 471

Autres données	
Population	452
Surface productive	1 060
Population en altitude	452
Territoire en pente	25.8%
Elèves scolarisés	65
Elèves distants	65
Déficit du trafic urbain (budget 2025)	
Déficit du trafic urbain (solde 2024)	
Police	Polcant

Taux d'imposition fiscaux	
Coefficient communal	78.50
Coefficient moyen pondéré	67.31
Taux impôt foncier	0.70

Rendement fiscal standardisé (RFS)	
RFS par habitant (commune)	1 570
RFS par habitant (moyenne cantonale)	3 463

Comparatif des éléments qui influencent la péréquation

	Décompte prévisionnel 2025	Acomptes 2025	Décompte 2024
Population	452	462	463
Taux d'impôt	78.5	78.5	78.5
Taux moyen communal	67.31	67.60	67.60
RFS - moyenne de toutes les communes	3 462.73	3 291.23	3 291.23
RFS - Lignerolle	1 569.87	1 645.82	1 541.44
RFS - Lignerolle / habitant	23.32	24.34	22.80
RFS - moyenne de toutes les communes	51.44	48.68	48.68
Impôts conjoncturels			
o Frontaliers	23 000	27 745	26 085
o Successions et donations	6 314	0	0
o Gains immobiliers	78 674	3 626	34 280
o Droits de mutation	61 366	12 271	45 873
Dépenses thématiques			
o Dépenses liées aux transports/routes	0	0	864 704
o Dépenses liées à la gestion des forêts	0	0	69 516

Tableau du calcul du revenu fiscal standardisé

			Revenus standardisés	
A	Nbre d'habitant		452	Valeur point d'impôt fiscal
B	Taux déterminant pour le calcul		78.5	
C	Taux moyen cantonal		67.31	
D	Taux impôt foncier		70	
E	Impôt sur le revenu PP		621 469	621 469
F	Impôt sur la fortune PP		80 942	80 942
G	Impôt spécial affecté		0	0
H	Impôt sur le bénéfice PM		22 917	22 917
I	Impôt sur le capital PM		215	215
J	Impôt sur la dépense (anc. Spécial étranger)		0	0
K	Impôts récupérés après défalcation		0	0
L	./ Pertes sur débiteurs (défalcations/remises) - corrections		-16 448	0
M	Modifications taxations antérieures			0
N	Part Canton PM - RIE III (RFFA)		2 154	0
O	Taux impôts	78.5	711 249	
P	Revenus standardisés ramené au taux moyen cantonal	67.31	609 895	
Q	Impôt foncier (standardisé - 100)	53 235	76 050	0
R	Impôt à la source		19 319	0
S	Impôt complémentaire sur immeubles PM		4 315	0
T	./ Remb. impôt compl. sur immeubles PM			0
U	./ Imputation forfaitaire		0	0
W	Autres impôts		23 634	
X	Revenus fiscaux (O+Q+W)		788 118	725 543
Y	Revenu fiscal standardisé (P+Q+W)		709 579	
Z	Revenu fiscal standardisé /habitant (W/A)		1 569.87	
AA	Revenu fiscal standardisé - moyenne cantonale		3 462.73	
AB	Valeur par point d'impôts communal (X/C ou X/B)		10 541	9 243
AC	Valeur par point standardisé / habitant (AB/A)		23.32	20.45

6.4. La péréquation dans les comptes 2025

Pour une meilleure lecture, vous trouvez ci-après un tableau récapitulatif et comparatif du décompte définitif de 2024 sous l'ancien régime et la nouvelle péréquation 2025.

Pour rappel, les chiffres dans le tableau ci-dessus sont tirés du bouclage provisoire du Canton communiqué le 30 mars 2026 sur la base des revenus fiscaux réels 2025. La situation finale sera connue dans le courant de l'été après l'approbation du comité paritaire (COPAR) et des droits de recours des communes. La différence éventuelle viendra en complément dans le bouclage 2026. Les chiffres 2024 ci-dessous peuvent différer des comptes publiés dans la mesure où il s'agit du décompte définitif 2024 publié en été 2025.

		Décompte prévisionnel 2025		Acomptes 2025		Décompte 2024	
93000.3622.00	NPIV - Compensation des villes	255 593		265 907			
93002.3622	Alimentation ancienne péréquation					203 792	
93002.4622	Rerour péréquation directe						375 581
93002.4622	Péréquation - dépenses thématiques						585 439
93000.4621.01	Péréquation - compensation transitoire		21 900		21 900		
93000.4621.02	Péréquation - Dotation minimale		14 600		570		
93000.4621.03	Péréquation - Besoins structurels		200 818		143 756		
93000.4622.10	Péréquation - Solidarité principale		684 461		610 839		
93000.4622.13	Péréquation - Prélèvements conjoncturels		35 941		72 089		
11100.3611.10	Participation Réforme policière	65 529		68 291		30 402	
93001.3621.00	Participation Cohésion sociale	440 078		448 366		162 604	
	Résumé péréquation	761 200	957 720	782 564	849 154	396 798	961 020
	Solde péréquation (en faveur de la Commune)		196 520		66 590		564 222

En comparant l'ancienne péréquation du bouclage 2024 et la NPIV de 2025 qui en est à son tout premier exercice, nous constatons que la NPIV est défavorable à Lignerolle de l'ordre de Chf 367'702 en 2025. Il faut relativiser ce « mauvais » résultat par les charges extraordinaires des dépenses thématiques 2024.

En retirant l'influence des dépenses thématiques 2024 (Chf 585'439) et du retour des besoins structurels de la nouvelle NPIV 2025 (Chf 200'818), les effets de la nouvelle péréquation sont bénéfiques de Chf 17'000 équivalents à l'ancienne. Ne pas oublier que Lignerolle bénéficie d'une compensation transitoire de Chf 21'900 qui disparaîtra à terme (fin 2030).

7. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS-DÉPENSES PAR PRÉAVIS

Pour rappel, le compte des investissements comprend les dépenses hors exploitation qui sont votées par le Conseil général par préavis. Les tableaux de suivi des préavis et les comptes d'investissements servent à faire le point sur ces dépenses qui sortent du ménage courant. En 2025, le compte d'investissement de la Commune de Lignerolle présente des charges de Chf 75'228 et des revenus de Chf 12'000, soit un coût net de Chf 63'228.

7.1. Le tableau des investissements

Tableau investissements - Lignerolle 2025

cpte Bilan	Préavis	Destination	Crédit	Coûts DIN au 1.1.2025 ou EF	Amort + recettes cumulées au 1.1.2025	Solde comptable au 1.1.2025	Dépenses 2025	Recettes 2025	Amort. Planifiés	Solde 31.12.25 cpte Bilan
1070.00.00		Titres - Patrimoine financier				128 125				128 125
1080.00.00		Terrains (PF)								0
		Sous total - Patrimoine Financier (PF)				128 125				128 125
1400.00.00		Terrains (PA)								0
1401.05.00	00/2005	Montée du village		140 000	89 840	50 160			5 600	44 560
1401.06.00	00/2006	Rte de la Beste		52 150	44 010	8 140			2 720	5 420
1401.07.00	00/2007	Centre et haut du village		64 000	57 600	6 400			3 200	3 200
1403.07.00		Rte de l'Abergement : équipement + épuration		174 000	94 450	79 550			6 100	73 450
1404.00.00		Bâtiment		1		1				1
1404.99.00	00/1999	Collège - immeuble administratif		1 594 500	1 275 600	318 900			53 150	265 750
1405.00.00		Forêts		1 195 110		1 195 110			47 410	1 147 700
1407.25.01	01/2025	Création d'une garderie	650 000				42 728			42 728
1407.25.05	05/2025	Achat véhicule léger	32 000				32 500			32 500
1442.00.00		Prêt - Equifor + BoisCom		2		2				2
1445.00.00		Près Voé - Energie - gaz		150 000		150 000		12 000		138 000
1454.00.00		Parts sociales - entreprises publiques				27 700				27 700
		Sous total - Patrimoine Administratif (PA)				1 835 963	75 228	12 000	118 180	1 781 011
				3 369 763	1 561 500	1 964 088	75 228	12 000	118 180	1 909 136

7.2. Le suivi financier des préavis

Suivi des préavis au 31.12.2025

Préavis	Destination	Crédit	Dépenses Fin 2024	Dépense en 2025	Total des dépenses au 31.12.25	Solde disponible	Recettes 2025	DIN au 31.12.2025
01/2025	Création d'une garderie - 22 places	650 000		42 728	42 728	607 272		42 728
05/2025	Achat d'un véhicule utilitaire léger	32 000		32 500	32 500	-500		32 500
05/2025	Prêt Voé Energie - gaz						12 000	
				75 228	75 228	606 772	12 000	75 228

A fin 2025, le véhicule a été acquis pour Chf 32'500. Les premiers travaux de la garderie ont été réglés pour Chf 42'728 sur le coût global de Chf 650'000. Il reste un solde de Chf 607'272 sur ce préavis.

Voé Energie a remboursé une annuité du prêt par Chf 12'000. Le prêt présente un solde de Chf 138'000 – cpte bilan 1445.00.00.

8. STRUCTURE DU BILAN

8.1. Principes d'analyse du bilan

L'analyse structure du bilan permet notamment de contrôler 2 points importants dans sa structure :

- Contrôler que le niveau des emprunts à moyen et long termes ne soit pas supérieur au montant total des investissements du patrimoine administratif.
- S'assurer que la couverture financière des fonds de réserve est suffisante.

La théorie relative à l'équilibre des comptes des collectivités publiques préconise que les emprunts bancaires ne servent que pour les investissements. Pour assurer cet équilibre, il est indispensable que le remboursement financier des emprunts soit équivalent aux amortissements comptables.

L'examen du bilan de la comptabilité communale au 31 décembre 2025 permet de faire ressortir les éléments suivants (arrondis au franc) :

8.2. Utilisation des emprunts

	Immobilisation	1 781 011
201	Montant engagé dans l'exercice futur	87 000
2064	Total des emprunts	1 940 875
	Excédent des immobilisations	-246 864

Le montant des emprunts est supérieur aux immobilisations. Ce qui n'est pas idéal. Mais nous verrons plus loin, que les liquidités sur les comptes sont conséquentes et qu'elles compensent cet excédent négatif.

8.3. Actifs disponibles et fonds de réserve

100	Disponibilités	1 266 259
101	Débiteurs	495 341
107	Patrimoine financier	128 125
104	Actifs transitoires	224 459
	A) Actifs disponibles	2 114 184
	Engagements	
200	Engagements courants	177 296
203	Divers engagements	0
204	Passifs transitoires	228 189
	B) Engagements	405 484
	Disponible net (A - B)	1 708 700
290+291	Fonds de réserve au passif du bilan	370 455
	Solde comptable	1 338 245
	Ecart net	1 091 381

Nous constatons que les réserves de Chf 370'455 (comptes 290+291) sont couvertes par le disponible net (solde sur les comptes bancaires/postaux + les factures émises qui doivent être payées à la Commune au 31.12 moins les factures que la commune doit payer et moins les autres engagements) et laisse un solde de Chf 1'338'245.

La structure du bilan présente un écart net de Chf 1'091'381 qui laisse une marge intéressante.

8.4. Tableau du flux de trésorerie et évolution des emprunts

Le tableau de flux de trésorerie indique les variations des liquidités en regard du fonctionnement, des investissements et la gestion des liquidités. En 2025, la trésorerie s'est renforcée de Chf 437'768. L'exploitation a permis de dégager Chf 587'996 de trésorerie alors que les investissements en ont utilisé Chf 63'228.

Nous avons remboursé les emprunts à hauteur de Chf 87'000, montant prévu dans les contrats de prêt.

Flux de trésorerie - Lignerolle

2025

Détail des entrées/sorties de trésorerie

Résultat net publié	42 057.10
Amortissements comptables PA	118 180.00
Amortissements biens du PF - sans les défalcations	0.00
Variation des fonds de réserve, préfinancement	28 938.42

Capacité d'autofinancement (MA)	189 175.52
--	-------------------

Variation des débiteurs	-74 050.49
Variation des actifs transitoires	-440 461.47
Variation des créanciers	-17 489.08
Variation des passifs transitoires	-98 202.52

Flux de trésorerie de l'activité opérationnelle (FTO)	587 995.88
--	-------------------

- Investissement du patrimoine financier - sans les titres	0.00
- Investissement du patrimoine administratif	-75 227.75
+ Subventions et recettes d'investissements	12 000.00

Flux de trésorerie des préavis - Investissements (FTI+P)	-63 227.75
---	-------------------

Variation des emprunts à long terme	-87 000.00
-------------------------------------	------------

- Amortissements - BCV - 5345.90.29	-20 000.00
- Amortissements - BCV - 5498.08.84	-32 500.00
- Amortissements - PostFinance	-34 500.00
+ Nouvel emprunt	0.00

Flux de trésorerie des emprunts (FTE)	-87 000.00
--	-------------------

Variation des liquidités (FTO) + (FTI+P) + (FTE)	437 768.13
---	-------------------

Variations prêts, achat titres, placements (107+102)	0.00
Liquidités au 01.01.2025 (Cpte Bilan 100 - Disponibilités)	828 491.21

Solde liquidités suite des opérations	1 266 259.34
--	---------------------

Caisse	4 222.97
CCP	686 014.37
Banques	576 022.00

Bilan au 31.12.2025 - Cpte 100 (preuve)	1 266 259.34
--	---------------------

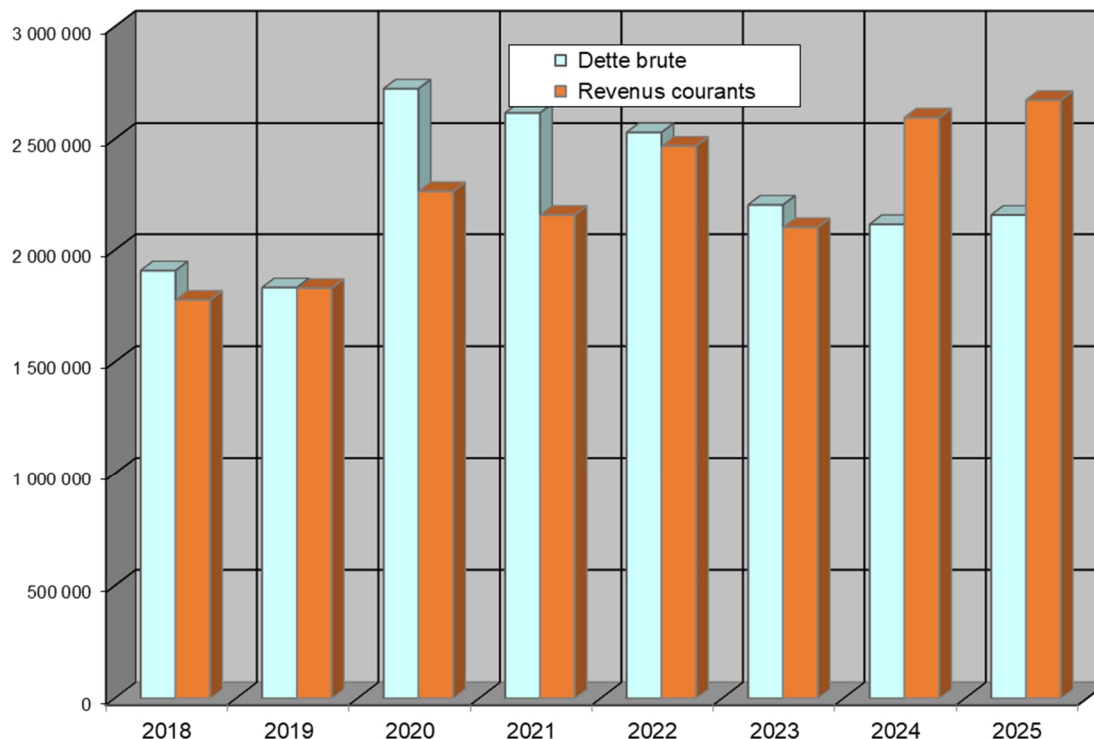
8.5. Evolution de la dette et rapport avec les revenus courants

Le graphique ci-après reprend la dette brute, soit les engagements auprès de tiers. Cette dette brute de Chf 2'205'171 a légèrement augmenté en 2025 (Chf 2'114'875 à fin 2024).

La totalité des engagements représente le 80.68 % des recettes enregistrées. Nous pouvons nous étonner que le ratio se soit amélioré en 2025. L'entrée en vigueur de la nouvelle NPIV en est la cause avec la péréquation des ressources plus conséquentes compensée par des charges en augmentation également.

Ce taux de 80.86 % est qualifié de « bon » par la Direction générale des finances communales (DGAIC). Pour information, il devient « acceptable » lorsqu'il dépasse le 100 %, « mauvais » dès 150 % et « problématique » en dessus de 200 %.

Rapport engagements-revenus courants 2018-2025



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette brute	1 908 040	1 832 480	2 723 795	2 615 875	2 528 875	2 201 875	2 114 875	2 205 171
Revenus courants	1 777 198	1 829 882	2 262 360	2 156 417	2 468 579	2 101 548	2 595 204	2 672 692
	107.36%	100.14%	120.40%	121.31%	102.44%	104.77%	81.49%	82.51%

9. ANALYSE COMPTES 2025 ET 2024

Les principaux éléments tirés des comptes 2025 et 2024 sont repris de la base de la méthode conseillée par la direction générale des finances communales (DGAIC). Cette méthode diffère quelque peu d'autres analyses sur le cash-flow dans la mesure où le patrimoine financier est considéré comme un placement. Il vient en déduction des engagements pour calculer l'endettement net. Avec cette appréciation, la Commune de Lignerolle passe en fortune nette de Chf 44'804, soit Chf 99 / habitant à fin 2025 (amélioration de Chf 328 par rapport à fin 2024).

Principaux agrégats		2025	2024
3 - 35 - 37 - 389 - 39	Charges courantes (CHC)	2 601 697	3 164 564
4 - 45 - 47 - 489 - 49	Revenus courants (RC)	2 672 692	2 595 204
40 + 4601 - Péréq	Revenus fiscaux après péréquation (RF)	1 710 277	1 384 289
CHC - RC	Excédent de charges courantes (EC)	-70 996	569 360
CHC - 3180 - 33 - 366	Dépenses courantes (DC)	2 483 517	3 092 962
RC - DC	Marge d'autofinancement (MA)	189 176	-497 758
50 à 56	Dépenses brutes d'investissement (DI)	75 228	0
60 à 66	Recettes brutes d'investissement (RI)	12 000	12 000
DI - RI	Dépenses nettes d'investissement (DNI)	63 228	-12 000
DC + DI - 344	Dépenses totales (DT)	2 558 745	3 092 962
DNI-MA	Insuffisance de financement (IF)	-125 948	485 758
200 + 201 - 2016 + 206 - 2066	Dette brute (DB), sans dette associations	2 205 171	2 114 875
20	Engagements (E)	2 207 383	2 410 074
10 + 144	Patrimoine financier (PF)	2 252 186	2 304 303
E - PF	Dette nette (DN), sans dette associations	-44 804	105 771
340 - 440	Intérêts nets (IN)	1 335	5 129
IN + 33 + 366	Service de la dette (SD)	119 515	76 731
au 31.12	Population résidente permanente (HAB)	452	463

9.1. Les seuils interprétatifs de la DGAIC

Sur la base des principaux agrégats ci-dessus, nous tirons des ratios sur les 2 exercices sous revue ainsi que sur une moyenne mobile des 5 derniers exercices. Les seuils interprétatifs sont fournis par la DGAIC.

DN / RF	<100 bon; 100-150 acceptable; 150-200 mauvais; >200 problématique.
MA / DNI	≥100 optimal; 80-100 acceptable à bon; 50-80 insuffisant; <50 problématique.
RC / CHC	≥100 pas d'excédent de charges; 99-99,9 acceptable; 95-98,9 insuffisante; <95 problématique.
MA / RC	>10 bon; 6-10 suffisant; 3-6 insuffisant; <3 mauvais.
DI / DT	>20 très importante; 10-20 importante;; 5-10 d'importance modérée; <5 peu importante.
DB / RC	<100 bon; 100-150 acceptable; 150-200 mauvais; >200 problématique.
IN / RC	<2 bonne; 2-5 acceptable; 5-8 forte; >8 mauvaise.
SD / RC	<5 faible; 5-10 acceptable; 10-15 élevée; >15 excessive.

9.2. Les ratios des exercices 2025 et 2024

Basés sur cette échelle de la DGAIC, les ratios pour Lignerolle sont globalement bons. De manière visuelle, les cellules tirent sur le vert à l'exception de l'exercice exceptionnel 2024 qui a fait l'objet d'importants travaux d'entretien.

Les futurs investissements – dont les frais de la garderie - pèseront sur les finances, point qu'il sera important de surveiller. La projection des futurs investissements n'entre pas dans cette analyse.

Indicateurs (chiffres annuels)		2025	2024
DN / RF	Taux d'endettement net (en %)	-2.62	7.64
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	299.20	-1.00
RC / CHC	Degré de couverture des charges (en %)	102.73	82.01
MA / RC	Taux d'autofinancement (en %)	7.08	-19.18
DI / DT	Proportion des investissements (en %)	2.94	0.00
DB / RC	Dette brute par rapport aux revenus (en %)	82.51	81.49
IN / RC	Part des charges d'intérêts (en %)	0.05	0.20
SD / RC	Part du service de la dette (en %)	4.47	2.96
DN / HAB	Endettement net par habitant	-99.12	228.45

9.3. Les ratios mobiles moyens (5 ans)

Les ratios mobiles sur 5 ans sont également bons. Les seuls points faibles sont le degré de couverture des charges et le taux d'autofinancement qui sont tirés vers le bas avec l'exercice 2024.

Il faut toutefois rester vigilant. La Municipalité profitera du prochain plan des investissements nécessaire à l'établissement du plafond des emprunts pour se questionner quant à l'exploitation et l'évolution financière de Lignerolle.

Indicateurs (moyennes mobiles)		2025	2024
DN / RF	Taux d'endettement net sur 5 ans (en %)	-1.83	7.46
MA / DNI	Degré d'autofinancement sur 5 ans (en %)	100.00	1 304.51
RC / CHC	Degré de couverture des charges sur 3 ans (en %)	95.03	96.23
MA / RC	Taux d'autofinancement sur 5 ans (en %)	2.79	2.52
DI / DT	Proportion des investissements sur 5 ans (en %)	1.43	3.82
DB / RC	Dette brute par rapport aux revenus sur 5 ans (en %)	97.27	105.19
IN / RC	Part des charges d'intérêts sur 5 ans (en %)	0.35	0.48
SD / RC	Part du service de la dette sur 5 ans (en %)	4.26	4.46

9.4. Les évaluations de l'exercice 2025 et la moyenne mobile

Appréciation des ratios

Pour chaque ratio, nous reprenons les explications fournies dans le « *Mémento sur les indicateurs financiers* » distribué par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Nous ajoutons une appréciation spécifique pour la Commune de Lignerolle.

Nous tentons d'attribuer une note pour chaque ratio sur une échelle de 1 à 6 qui permettra un comparatif d'année en année, voire d'une commune à l'autre. Cette note est fixée pour l'exercice sous revue et la moyenne mobile des 5 derniers exercices.

Pour déterminer la note globale, il est tenu compte de pondération. En effet, si tous les ratios sont intéressants, certains sont plus significatifs et importants que d'autres pour la gestion financière.

1. Taux d'endettement net - DN/RF – (pondération 2)

La différence entre les engagements bruts et le patrimoine financier représente la dette nette ou, si négative, la fortune nette. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux corrigés pour tenir compte, en particulier, des répartitions fiscales avec l'Etat et des effets redistributifs de la péréquation intercommunale. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux corrigés annuels nécessaire pour amortir la dette nette de la commune.

<i>Ratio</i>	<i>Note</i>	
Exercice 2025	-2.62 %	6.0
Moyenne 5 ans	-1.83 %	6.0

Lignerolle se trouve en fortune nette fin 2025 ce qui est idéal.

2. Degré d'autofinancement – MA/DNI – (pondération 3)

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle. Il correspond donc à la marge d'autofinancement en pour cent des investissements nets.

Une commune devrait, à terme, viser un degré d'autofinancement de 100%. Si cet indicateur est inférieur à 100%, l'autofinancement de la commune ne suffit pas à financer ses investissements. Le recours à l'emprunt devient donc une nécessité. Un degré d'autofinancement entre 80 et 100% indique néanmoins une augmentation acceptable de l'endettement.

<i>Ratio</i>	<i>Note</i>	
Exercice 2025	299.20 %	6.0
Moyenne 5 ans	100.00 %	6.0

Le degré d'autofinancement a permis de couvrir l'entier des coûts des préavis lors des 5 derniers exercices avec le taux de 100 %. La dette est ainsi restée stable.

3. Degré de couverture des charges – RC/CHC – (pondération 3)

Le degré de couverture des charges est le rapport entre revenus et charges courantes. Ces deux agrégats correspondent respectivement au total des revenus et au total des charges du compte de résultats épurés des mouvements sur les réserves et des imputations internes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme.

Un degré de couverture des charges de 100% garantit que les investissements du patrimoine administratif soient amortis sur leur durée de vie sans détériorer la situation financière de la commune. Les communes avec une couverture des charges structurellement supérieure à 100% peuvent prévoir une amélioration de leurs services et/ou une diminution de leurs impôts sans mettre en péril leurs équilibres financiers.

En revanche, un degré de couverture des charges inférieur à 100% signifie que les revenus de la commune ne permettent pas de couvrir les charges d'amortissement liés à ses investissements. Un degré de couverture des charges durablement inférieur à 100% est le signe d'une incapacité de la commune à éviter une détérioration de sa situation financière. Des comptes équilibrés sont cruciaux pour des communes qui ont déjà un mauvais taux d'endettement et/ou avec un découvert au bilan.

	<i>Ratio</i>	<i>Note</i>
Exercice 2025	102.73 %	6.0
Moyenne 5 ans	95.03 %	1.0

Les revenus courants 2025 ont couvert l'entier des charges courantes. Ce qui est un objectif à atteindre. La moyenne sur 5 ans est péjorée par l'exercice exceptionnel de 2024.

4. Taux d'autofinancement – MA/RC – (pondération 3)

Le taux d'autofinancement est une mesure de la marge financière dont la commune dispose pour financer ses investissements nets et/ou réduire sa dette. Elle consiste à exprimer la marge d'autofinancement en pour cent du revenu courant de la commune.

Un autofinancement négatif signifie que la commune ne parvient pas à financer ses dépenses courantes au moyen de ses propres ressources et doit donc avoir recours à l'emprunt. Une telle situation devrait être évitée, car problématique. Un taux inférieur à 3% est mauvais. Le taux d'autofinancement devrait atteindre au moins 6% pour être considéré comme suffisant. En général, plus le taux d'autofinancement d'une commune est élevé, meilleures sont ses possibilités de financer de nouveaux investissements.

	<i>Ratio</i>	<i>Note</i>
Exercice 2025	7.08 %	4.9
Moyenne 5 ans	2.79 %	1.8

L'exercice 2024 pèse également sur ce ratio à 5 ans. En 2025, le 7.08 % des revenus pouvait être attribué aux investissements. Un taux de 10 % serait idéal.

5. Proportion des investissements - DI/DT – (pondération 1)

La proportion des investissements exprime les dépenses d'investissement de la commune en pour cent de ses dépenses totales (dépenses courantes + investissements), cela afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Il s'agit d'un indicateur de l'intensité relative de l'activité d'investissement d'une commune. L'intensité optimale des activités d'investissement dépend du retard ou de l'avance accumulés dans la réalisation ou le renouvellement des infrastructures communales.

Il importe d'apprécier la proportion des investissements en tenant compte simultanément des indicateurs relatifs à l'autofinancement. Des intenses activités d'investissement peuvent être plus ou moins supportables selon la marge d'autofinancement dont dispose la commune concernée.

	<i>Ratio</i>	<i>Note</i>
Exercice 2025	2.94 %	1.4
Moyenne 5 ans	1.43 %	1.1

Le volume d'investissement peut varier fortement d'un exercice à l'autre comme ce fut le cas à Lignerolle. La moyenne mobile paraît plus intéressante pour lisser les investissements mais elle reste faible.

6. Dette brute par rapport aux revenus – DB/RC (pondération 3)

Afin d'évaluer si la situation d'endettement de la commune est proportionnée à ses disponibilités financières, sa dette brute est rapportée à ses revenus courants. Cet indicateur renseigne donc sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette communale. Dans le calcul de cet indicateur, il faut tenir compte de la dette brute des associations de communes.

Selon la commune considérée, le rapport entre dette brute et revenus courants peut être meilleur ou moins bon que le rapport entre dette nette et revenus fiscaux. En général, un taux d'endettement brut élevé est moins problématique si le taux d'endettement net demeure en même temps faible. Cela signifie qu'une partie significative des emprunts de la commune a été utilisée pour acquérir des éléments du patrimoine financiers pouvant si nécessaire être revendus plutôt que pour financer des dépenses.

	<i>Ratio</i>	<i>Note</i>
Exercice 2025	82.51 %	6.0
Moyenne 5 ans	97.27 %	6.0

La dette de Lignerolle n'est pas un problème actuellement, elle est contenue et la proportion qualifiée de « bonne ». Il est nécessaire de se projeter à moyen terme tant sur l'exploitation que des investissements pour voir l'évolution. Le préavis sur le plafond des emprunts qui sera présenté au début de la prochaine législature est une excellente occasion de se positionner sur ces points.

7. Part des charges d'intérêts - IN/RC - (pondération 2)

La part des charges d'intérêts mesure la part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement des intérêts de la dette, déduction faite des intérêts générés par le patrimoine financier. Plus cette part est élevée, plus les charges d'intérêts générées par la dette de la commune pèsent sur sa marge de manœuvre financière. A noter que la part des charges d'intérêts ne dépend pas uniquement de l'évolution de la dette communale, mais aussi des taux d'intérêt des emprunts contractés.

Cet indicateur peut prendre une valeur inférieure à 0 dans les communes dont les intérêts générés par le patrimoine financier sont supérieurs aux intérêts payés sur leurs dettes. En période de taux élevés, la charge des intérêts est mauvaise à partir de 8%. Toutefois, en période de taux bas, une part inférieure peut déjà représenter un danger en cas d'augmentation des taux.

Les communes avec une mauvaise part des charges d'intérêts devraient faire le nécessaire pour réduire leur dette, dans la mesure où celle-ci n'est pas le fait d'un événement unique qui sera réabsorbé sur plusieurs exercices. En effet, plus la part des charges d'intérêts est élevée, plus la part des revenus de la commune qui ne peut plus être consacrée aux prestations publiques est significative.

	<i>Ratio</i>	<i>Note</i>
Exercice 2025	0.05 %	6.0
Moyenne 5 ans	0.35 %	6.0

Le ratio est parfait sur ce point. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans une période où les taux des emprunts sont historiquement bas.

8. Part du service de la dette – SD/RC - (pondération 2)

Cet indicateur révèle la part des revenus courants absorbée par les intérêts nets et par les amortissements obligatoires. Il s'agit d'une mesure de la contrainte exercée par les politiques de financement et d'investissement de la commune sur sa marge de manœuvre financière.

La part du service de la dette est exprimée en pour cent des revenus courants. Une part supérieure à 10% est l'indice d'un besoin élevé au niveau des amortissements obligatoires et/ou de la charge des intérêts. On peut estimer que le service de la dette devient excessif au-delà d'une part de 15%.

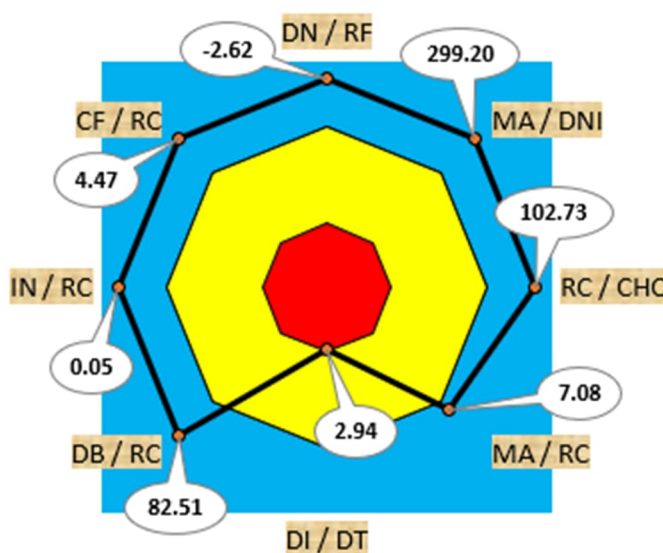
Il s'agit d'un indicateur complémentaire à la part des charges d'intérêts, car il additionne au poids de celui-ci le poids des amortissements obligatoires. Il est donc important de tenir compte du niveau des taux d'intérêts des emprunts lors de l'interprétation de cet indicateur.

	<i>Ratio</i>	<i>Note</i>
Exercice 2025	4.47 %	6.0
Moyenne 5 ans	4.26 %	6.0

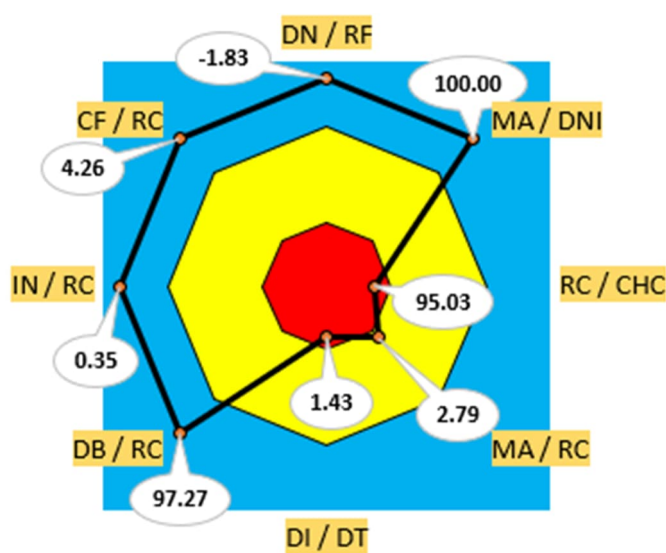
Ce ratio est bon actuellement. Il est important de suivre les futurs préavis et évaluer les influences financières.

9.5. Résumé des ratios 2025 et moyenne mobile

Exercice 2025



Mobile 2021-2025



10. NOTE GLOBALE

En tenant compte des notes par ratio qui sont bons pour 2025, de variables à bons sur les 5 derniers exercices et des pondérations, la note finale de Lignerolle est :

Exercice 2025

5.58

Moyenne 5 ans

4.29

La note globale est très bonne sur l'exercice 2025 et suffisante sur la moyenne mobile.

Il s'agit d'une étude rétrospective dont les éléments doivent être mis en parallèle à la volonté et aux besoins futurs de la Commune pour rester attractive et répondre aux obligations légales. Cette projection à moyen et long terme se fera lors de l'établissement du préavis sur le plafond des emprunts qui sera présenté lors d'un prochain Conseil général.

11. ANNEXES : ÉLÉMENTS CHIFFRÉS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

11.1. Chiffres des années 2025 – 2016

Principaux agrégats		2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
3 - 35 - 37 - 389 - 39	Charges courantes (CHC)	2 601 697	3 164 564	1 988 582	2 293 253	2 081 244	2 225 825	1 843 398	1 697 699	1 911 565	1 767 317
4 - 45 - 47 - 489 - 49	Revenus courants (RC)	2 672 692	2 595 204	2 101 548	2 468 579	2 156 417	2 262 360	1 829 882	1 777 198	1 961 176	1 829 823
40 + 4601 - Péréq	Revenus fiscaux après péréquation (RF)	1 710 277	1 384 289	1 344 005	1 341 448	1 258 116	1 355 494	1 282 552	1 176 912	1 191 549	non disponible
CHC - RC	Excédent de charges courantes (EC)	-70 996	569 360	-112 966	-175 326	-75 173	-36 536	13 516	-79 499	-49 611	-62 506
CHC - 3180 - 33 - 366	Dépenses courantes (DC)	2 483 517	3 092 962	1 916 982	2 221 653	1 944 976	2 116 160	1 733 733	1 586 934	1 799 400	1 657 927
RC - DC	Marge d'autofinancement (MA)	189 176	-497 758	184 566	246 926	211 441	146 201	96 149	190 264	161 776	171 896
50 à 56	Dépenses brutes d'investissement (DI)	75 228	0	0	0	93 920	354 106	500	0	0	0
60 à 66	Recettes brutes d'investissement (RI)	12 000	12 000	36 000	261 797	115 893	0	0	0	0	2 000
DI - RI	Dépenses nettes d'investissement (DNI)	63 228	-12 000	-36 000	-261 797	-21 973	354 106	500	0	0	-2 000
DC + DI - 344	Dépenses totales (DT)	2 558 745	3 092 962	1 916 982	2 221 653	2 038 896	2 470 266	1 734 233	1 586 934	1 799 400	1 657 927
DNI-MA	Insuffisance de financement (IF)	-125 948	485 758	-220 566	-508 723	-233 414	207 905	-95 649	-190 264	-161 776	-173 896
200 + 201 - 2016 + 206 - 2066	Dette brute (DB), sans dette associations	2 205 171	2 114 875	2 201 875	2 528 875	2 615 875	2 723 795	1 832 480	1 908 040	1 983 600	non disponible
20	Engagements (E)	2 207 383	2 410 074	2 359 967	3 005 133	2 730 736	2 845 246	2 033 325	2 011 704	2 299 445	2 182 784
10 + 144	Patrimoine financier (PF)	2 252 186	2 304 303	2 739 954	3 164 554	2 381 434	2 262 530	1 658 514	1 541 245	1 638 722	1 360 285
E - PF	Dette nette (DN), sans dette associations	-44 804	105 771	-379 987	-159 421	349 302	582 716	374 811	470 459	660 723	non disponible
340 - 440	Intérêts nets (IN)	1 335	5 129	7 615	13 841	13 935	15 344	18 869	17 315	19 556	18 626
IN + 33 + 366	Service de la dette (SD)	119 515	76 731	79 215	85 441	150 203	125 009	128 534	128 080	131 721	128 016
au 31.12	Population résidente permanente (HAB)	452	463	462	447	409	435	437	422	417	405

11.2. Les ratios de la méthode DGAIC des 10 dernières exercices

Les éléments chiffrés donnent des ratios de la méthode de la DGAIC. Plus les cellules sont vertes, plus le ratio est favorable. Elles au rose ou rouge lorsque la situation devient plus négative.

Indicateurs (chiffres annuels)		2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
DN / RF	Taux d'endettement net (en %)	-2.62	7.64	-28.27	-11.88	27.76	42.99	29.22	39.97	55.45	
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	299.20	-1.00	100.00	100.00	100.00	41.29	19 229.75	100.00	100.00	100.00
RC / CHC	Degré de couverture des charges (en %)	102.73	82.01	105.68	107.65	103.61	101.64	99.27	104.68	102.60	103.54
MA / RC	Taux d'autofinancement (en %)	7.08	-19.18	8.78	10.00	9.81	6.46	5.25	10.71	8.25	9.39
DI / DT	Proportion des investissements (en %)	2.94	0.00	0.00	0.00	4.61	14.33	0.03	0.00	0.00	0.00
DB / RC	Dette brute par rapport aux revenus (en %)	82.51	81.49	104.77	102.44	121.31	120.40	100.14	107.36	101.14	
IN / RC	Part des charges d'intérêts (en %)	0.05	0.20	0.36	0.56	0.65	0.68	1.03	0.97	1.00	1.02
SD / RC	Part du service de la dette (en %)	4.47	2.96	3.77	3.46	6.97	5.53	7.02	7.21	6.72	7.00
DN / HAB	Endettement net par habitant	-99.12	228.45	-822.48	-356.65	854.04	1 339.58	857.69	1 114.83	1 584.47	

Afin de tenir compte des variations importantes par année, les ratios mobiles sur 5 ans sont plus parlants. Dans ce cas, il est tenu compte d'une moyenne des éléments des 5 derniers exercices, soit pour 2025 des exercices de 2021 à 2025.

Indicateurs (moyennes mobiles)		2025	2024	2023	2022	2021
DN / RF	Taux d'endettement net sur 5 ans (en %)	-1.83	7.46	11.66	25.22	38.92
MA / DNI	Degré d'autofinancement sur 5 ans (en %)	100.00	1 304.51	2 541.28	1 257.81	242.26
RC / CHC	Degré de couverture des charges sur 3 ans (en %)	95.03	96.23	105.71	104.35	101.60
MA / RC	Taux d'autofinancement sur 5 ans (en %)	2.79	2.52	8.18	8.49	8.07
DI / DT	Proportion des investissements sur 5 ans (en %)	1.43	3.82	4.32	4.46	4.66
DB / RC	Dette brute par rapport aux revenus sur 5 ans	97.27	105.19	110.02	110.62	110.78
IN / RC	Part des charges d'intérêts sur 5 ans (en %)	0.35	0.48	0.64	0.76	0.85
SD / RC	Part du service de la dette sur 5 ans (en %)	4.26	4.46	5.25	5.88	6.64

12. APPRÉCIATIONS GLOBALES

La situation financière globale de Lignerolle peut être qualifiée de bonne avec une situation qui présente une fortune nette. Il reste la problématique de la couverture des financements spéciaux.

Les financements spéciaux nécessitent une mise à niveau de la gestion et des taxes. Les règlements tant de la distribution d'eau, de l'évacuation et l'épuration ainsi que de la gestion des déchets seront revus au début de la prochaine législature.

En 2025, ces services ont fait l'objet d'avances car aucune réserve n'existe. Elles présentent toutes une situation négative.

	Couverture	Manquement	Surplus	Etat réserve
71. Service des eaux	92.65 %	11'239		- 11'239
72. Epuration	66.75 %	36'728		- 36'728
73. Déchets urbains	88.44 %	8'547		- 8'547

Les avances de fonds devront être épongées dans les exercices futurs, ce qui chargera encore plus les finances de ces chapitres dans le futur.

Selon les dispositions de la nouvelle péréquation vaudoise (NPIV), les revenus sont standardisés ; chaque commune bénéficie au minimum du 90 % des revenus fiscaux moyen de toutes les communes. Ainsi, il paraît plus simple de pouvoir se projeter sur les futurs revenus dont disposera la Commune. Toutefois, il est important que la Municipalité et le Conseil général fixent des priorités quant à la gestion communale. Le prochain préavis sur la détermination du plafond des emprunts qui sera présenté au Conseil général dans le courant de cet automne sera une excellente occasion de remettre sur l'ouvrage la gestion communale et ses priorités.

13. LE PLAFOND DES EMPRUNTS ET RISQUES DE CAUTIONNEMENT

Le plafond d'endettement de la législature 2021-2026 (préavis 06-21 – Conseil communal du 4 octobre 2021) a été fixé à Chf 4'200'000. En sus, un plafond pour cautionnement et autres engagements a été fixé à Chf 2'100'000.

A fin 2025, l'endettement brut est de Chf 2'205'171 et des cautionnements pour les associations communales de Chf 421'570.

L'endettement brut représente le 82.51 % des revenus courants (dette brute par rapport aux revenus), ce qui est qualifié de bon.

14. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Lignerolle qui a approuvé les comptes dans sa séance du 11 mai 2026, vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LIGNEROLLE

- Vu le préavis de la Municipalité relatif aux comptes 2025
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

D é c i d e :

D'approuver les comptes 2025 qui présentent un excédent de revenus de Chf 42'057.10

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :		La secrétaire
		
Olivier Petermann		Nicole Steiner